



Marcoule, le 16 mai 2019

## **Proposition de reclassement de l'incident survenu le 19 décembre 2018 dans l'installation ATALANTE du CEA Marcoule**

Le mercredi 19 décembre 2018, une opératrice de l'installation ATALANTE du CEA Marcoule, qui réalisait le rangement d'une « boîte à gants »\*, avait été victime d'une coupure à la main et d'une contamination cutanée.

Prise en charge par les services de sécurité du CEA, cette salariée avait été transférée vers le service médical du centre pour y débiter un protocole de décontamination.

Dans l'attente de connaître la dose radiologique reçue par cette salariée, le CEA, en sa qualité d'exploitant, avait initialement proposé à l'Autorité de sûreté nucléaire de classer cet incident au niveau 0 de l'échelle INES\*\* des événements nucléaires.

L'évaluation de la dose reçue par cette salariée demeure inférieure à la limite réglementaire d'exposition annuelle autorisée pour les travailleurs du nucléaire, fixée à 20 millisieverts (mSv).

Toutefois, le dépassement du quart de la limite réglementaire conduit le CEA proposer un reclassement de cet incident au niveau 1 de l'échelle INES.

Cet incident n'a eu, par ailleurs, aucune conséquence sur l'environnement.

\* Une « **boîte à gants** » est une enceinte de confinement isolant complètement un procédé par une paroi transparente (matériaux spéciaux qui filtrent une partie du rayonnement). Des gants sont installés sur la paroi pour permettre des manipulations de matière radioactive en toute sécurité. Le dispositif comprend en général une ventilation mettant la boîte en dépression par rapport à l'extérieur, ce qui permet de confiner les matières radioactives au sein de celle-ci.

\*\* **INES** : Échelle internationale de classement des événements nucléaires. Elle compte 8 niveaux gradués de 0 à 7.